

**PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2025 A 18H30 A LA MAIRIE**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 25 avril 2025

Etaient présents : Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

Représentés : Bernard MARIEUX donne pouvoir à Hélène COMOY

Absent : Romaric BATTISTELI

Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 31 mars 2025 ; Travaux accessibilité mairie : plan de financement définitif ; Classement des voies communales dans le domaine public ; Dons ; Informations du Maire et questions diverses.

Nomination du secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Baptiste MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2025 : aucune remarque du Conseil Municipal
Adoption à l'unanimité des membres présents.

En préambule, le Maire informe le Conseil Municipal que le point 2 de l'ordre du jour sur le Classement des voies communales n'a pas lieu d'être et est supprimé.

1. Travaux accessibilité mairie : plan de financement définitif

Délibération n°16/2025 : transmise en Préfecture le 9 mai 2025

Vu la nécessité de mise en accessibilité PMR de l'accès extérieur et de l'accueil au public de la mairie, conformément à l'application de l'agenda accessibilité engagé,

Vu le projet de réhabiliter l'ancienne cour de l'école ainsi que le logement dit " de l'instituteur ", rendus vacants et sans objet depuis la fermeture de l'école publique en 2017, vers la création d'une véritable place piétonne au centre du village, avec accès au lieu d'accueil du public et des visiteurs, qui pourront trouver informations administratives, touristiques et sociales,

Vu le projet global d'un montant estimatif de 301 353 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre, plans et diagnostics),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Sollicite** une subvention de 66 % au titre de la DETR sur la totalité des travaux
- **Sollicite** une subvention de 14 % au titre du programme ENVI (Région) sur les travaux de la cour d'un montant de 74 100 € HT
- **Sollicite** une subvention de 5.31 % au titre du fonds de concours (3CVT) sur les travaux du bâtiment d'un montant de 227 253 € HT

- **Etablit** le plan de financement définitif suivant :

- Subvention DETR	198 893 €
- Subvention ENVI	10 374 €
- Fonds de concours 3CVT	12 071 €
- Part communale (26,55%)	80 015 € HT

2. Dons

Délibération n°17/2025 : transmise en Préfecture le 9 mai 2025

La commune a reçu 2 chèques de dons :

- Harold BAILLEUX d'un montant de 100 €
- L'Association de Chasse Communale d'un montant de 300 €

Les 2 chèques sont destinés à l'entretien des chemins ruraux de Poilly/Serein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** les chèques de 100 et 300 € et remercie les donateurs.

Informations du Maire et questions diverses :

- Entretien village : un point est fait sur les premières interventions du prestataire Espace Verts. Le stationnement dans la rue de Lacey a empêché le désherbage des caniveaux. Afin d'éviter tout risque de dommages que pourraient causer des projections de cailloux sur les carrosseries, ils ont pour consigne de ne pas désherber. Le Maire va étudier une autre solution avec l'association.

Ordre du jour épousé, séance levée à 19h15.